

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Révision et transformation du Plan d'Occupation des Sols (POS) en Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune d'AZERAILLES

Par arrêté n°A055/2018 du 25 octobre 2018, le Président de la Communauté de Communes du Territoire de Lunéville à Baccarat (CCTLB) a ordonné l'ouverture d'une enquête publique concernant la révision et la transformation du Plan d'Occupation des Sols (POS) en Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune d'Azerailles.

A cet effet, Monsieur Gilles GAUTHIER, retraité, a été désigné en qualité de commissaire-enquêteur par la Présidente du Tribunal Administratif de Nancy.

L'enquête se déroulera à la mairie d'Azerailles (2 place Général Hellé – 54122 Azerailles) et au siège de la CCTLB (11 avenue de la Libération – 54300 Lunéville) pour une durée de 32 jours à compter du lundi 19 novembre 2018 à 9h00 jusqu'au jeudi 20 décembre 2018 à 17h30 aux jours et heures habituels d'ouverture.

Le commissaire-enquêteur recevra en Mairie le public :

- le lundi 19 novembre 2018 de 9h00 à 11h00
- le samedi 8 décembre 2018 de 10h00 à 12h00
- le jeudi 20 décembre 2018 de 15h30 à 17h30

Pendant toute la durée de l'enquête publique, le public pourra consulter le dossier comportant l'ensemble des pièces, et notamment dans le rapport de présentation les informations à caractère environnementales relatives au projet, et consigner ses observations :

- Dans le registre d'enquête publique disponible à la Mairie d'Azerailles au 2, place Général Hellé à Azerailles ;
- Dans le registre d'enquête publique disponible au siège de la Communauté de Communes du Territoire de Lunéville à Baccarat (CCTLB) au 11, avenue de la Libération à Lunéville
- Sur le site internet dédié sur <https://www.registredemat.fr/plu-azerailles> comportant un registre dématérialisé où le public pourra consigner ses observations. Il sera relayé depuis les sites internet de la commune d'Azerailles (<http://www.azerailles.fr>) et de la Communauté de Communes du Territoire de Lunéville à Baccarat (<http://www.delunevilleabaccarat.fr>).

Les observations, propositions et contre-propositions peuvent également être adressées par courrier en mairie ou au siège de la CCTLB au nom du commissaire-enquêteur ou par courriel à : plu-azerailles@registredemat.fr

En outre, un poste informatique est mis à disposition du public au siège de la CCTLB (11, avenue de la Libération – 54300 Lunéville) et à la mairie d'Azerailles (2 place Général Hellé – 54122 Azerailles) aux jours et horaires habituels d'ouverture.

A l'issue de l'enquête publique, le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur pourront être consultés en mairie et au siège de la CCTLB, ainsi que sur les sites internet précités.

Le projet de PLU, éventuellement modifiés pour tenir compte des résultats de l'enquête publique, fera ensuite l'objet d'une approbation en Conseil Communautaire de la CCTLB.

Toutes informations peuvent être demandées à Madame le Maire d'Azerailles.